

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Antoine MOKRANE, adjoint au Maire

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

<u>1</u>	<u>INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
<u>2</u>	<u>LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</u>	<u>4</u>
2.1	Le résultat de la section de fonctionnement	4
2.2	Le résultat de la section d'investissement	5
2.3	Le résultat net de l'exercice (cf.note spécifique sur l'affectation du résultat)	5
2.4	Bilan de l'exécution du budget 2021	6
<u>3</u>	<u>LE FONCTIONNEMENT</u>	<u>7</u>
3.1	Les recettes de fonctionnement	7
3.1.1	Les recettes de gestion	7
3.1.2	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	11
3.1.3	Les produits financiers (chapitre 76)	11
3.1.4	Les produits exceptionnels (chapitre 77)	11
3.2	Les dépenses de fonctionnement	12
3.2.1	Les dépenses de gestion	12
3.2.2	Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)	15
3.2.3	Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	15
<u>4</u>	<u>ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS</u>	<u>16</u>
<u>5</u>	<u>L'INVESTISSEMENT</u>	<u>17</u>
5.1	Le PPI 2021-2026	17
5.2	Les dépenses d'investissement 2021	17
5.3	Les recettes d'investissement 2021	20
<u>6</u>	<u>L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE ET L'EMPRUNT (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)</u>	<u>22</u>

1 INTRODUCTION

Le compte administratif est le document de l'ordonnateur qui termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution du budget de l'année écoulée. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable et les résultats que le compte administratif fait apparaître sont concordants à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Le compte administratif est un document budgétaire qui a pour objectif de présenter :

- l'exécution des crédits ouverts au budget ;
- les résultats comptables de l'exercice.

À l'instar du budget, le compte administratif est présenté en deux sections distinctes :

- **le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la collectivité
- **l'investissement** qui concerne le patrimoine et engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence va constituer les résultats et traduire une capacité ou un besoin de financement.

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique les données des mouvements réels issues du document budgétaire réglementaire « compte administratif » conforme à la maquette prévue par l'instruction comptable M14.

Par ailleurs, il est rappelé que ce format est en cohérence avec la structure du budget voté par nature et comporte obligatoirement une présentation des annexes croisées par fonction. Ces annexes sont données à titre d'information et ne constituent pas l'outil de pilotage budgétaire et financier de la collectivité.

Par ailleurs, les mouvements de dépenses et de recettes d'ordre sont des opérations d'écritures purement comptables (écritures équilibrées en dépenses et en recettes), sans impact sur la trésorerie (aucun décaissement). Ces opérations d'ordre permettent de passer les écritures nécessaires aux opérations sur le bilan, elles sont néanmoins consultables dans le document réglementaire du compte administratif.

Le compte administratif 2021 s'inscrit dans une gestion de la sortie de la crise sanitaire et une contribution au soutien de l'économie locale.

Ce compte administratif intègre les éléments marquants suivants :

- la **mise en œuvre de la gratuité de la restauration** de la rentrée scolaire 2021 dans toutes les écoles maternelles ;

- le **développement** du nombre d'apprentis (de 10 à 33 en 2021) conformément à l'objectif de 30 et des accueils en service civique (de 40 à 62 en 2021) ;
- **l'accompagnement des acteurs du territoire** par un soutien exceptionnel à l'investissement pour financer des appels à projets répondant aux enjeux de solidarité, d'émancipation, de transition écologique, d'innovation et d'inclusion ;
- **la mise en place de centres de vaccination**, d'abord à l'auberge municipale, ensuite au sein de la salle de Légion d'honneur et enfin au Stade de France ;
- la **candidature de la ville au titre de Capitale européenne de la culture 2028** et les actions dans le cadre du Plan de mobilisation en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- les **recrutements complémentaires à la Police municipale** pour assurer le développement de la politique de sécurité et de tranquillité publique ;
- la **structuration et le développement** des actions de lutte contre l'habitat indigne.

Il apparaît au travers de ce compte administratif 2021 que les ressources de la Ville sont en cohérence avec ses besoins, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il convient de relever que **l'épargne brute de la ville** (capacité à financer ses investissements et à rembourser les emprunts déjà souscrits) **a augmenté de 1,1 M€**, passant ainsi de 19 M€ à 20,1 M€ de 2020 à 2021.

Il en résulte une augmentation tendancielle de nos indicateurs financiers :

- ✓ le taux d'épargne brute de la ville, en 2021, s'établit à 10 % (9,72% en 2020) : sans retraitement des flux financiers entre la ville et Plaine commune, le taux d'épargne de la ville est à 8,35% (8,08% en 2020),
- ✓ la réduction de l'encours de dette de 2 M€ en 2021 (contre +1 M€ en 2020) permet de diminuer la capacité de désendettement à 7 ans (7,5 ans en 2020).

Enfin il convient de souligner que ce compte administratif est adopté dans un contexte marqué par de fortes incertitudes financières pour la collectivité et qui pèseront sur l'exécution budgétaire 2022 :

- **L'inflation en France a nettement franchi 4 % sur un an en mars**, selon une première estimation publiée fin mars par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Après avoir atteint 3,6 % sur un an en février, la progression de l'indice des prix à la consommation s'établit à 4,5 % en mars. Outre la hausse des prix des produits pétroliers, liée notamment à la guerre en Ukraine, l'Insee observe une nette croissance du prix des produits manufacturés et de l'alimentation. Ainsi pour la commune, les dépenses liées au gaz et à l'électricité vont augmenter de près de 1M€ par rapport aux prévisions inscrites au budget 2022 et celles liées à l'alimentation pourraient augmenter de 700k€.
- Mi-mars la ministre de la Fonction publique a annoncé aux syndicats une hausse de **la valeur du point d'ici l'été**. À titre d'illustration une revalorisation du point d'indice de 2% au 1^{er} juillet, constituerait une dépense supplémentaire de près de 1M€ pour la seule année 2022.

2 LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 applicables aux communes, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2021 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement pour le même exercice. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2021, complétées - le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées - le cas échéant - de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

2.1 Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2021 fait apparaître un niveau de recettes de **242,3 M€** et un niveau de dépenses de **225,7 M€**.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	3 694 745,96 €
---------------------------------	----------------

CHAP BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2021
013 - Atténuations de charges	7 217 758,13 €
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	11 408 171,41 €
73 - Impôts et taxes	174 741 095,66 €
74 - Dotations et participations	46 318 449,52 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 145 178,42 €
76 - Produits financiers	891 021,82 €
77 - Produits exceptionnels	238 526,07 €
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	19 512,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	241 979 713,03 €

043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 427,40 €
TOTAL RECETTES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	338 427,40 €

TOTAL GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT	242 318 140,43 €
--	-------------------------

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	16 689 696,73 €
---------------------------------	-----------------

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 2020+2021	20 384 442,69 €
--	-----------------

CHAP BUDGÉTAIRE	MANDATÉ 2021
011 - Charges à caractère général	36 408 718,77 €
012 - Charges de personnel	123 604 603,18 €
014 - Atténuations de produits	2 730 291,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	55 236 484,92 €
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	256 399,75 €
66 - Charges financières	2 957 991,08 €
67 - Charges exceptionnelles	586 322,21 €
68 - Dotations provisions semi budgétaires	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT	221 780 810,91 €

023 - Virement à la section d'investissement	15 063 012,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 847 632,79 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18 910 645,75 €

TOTAL GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT	225 628 443,70 €
--	-------------------------

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2021 s'élève ainsi à **16,7 M€**, en augmentation, de **+3,5 M€**, par rapport à 2020.

2.2 Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement 2021 clôture l'exercice avec un excédent de **5,9 M€**.

CHAP BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2021
13 - Subventions d'investissements	4 101 650,84 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 003 529,46 €
21 - Immobilisations corporelles	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 926 574,45 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 595 712,06 €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	613 124,78 €
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT	48 240 591,59 €

021 - Virement de la section de fonctionnement	15 063 012,96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 847 632,79 €
041 - Opérations patrimoniales	26 096 160,91 €
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	29 943 793,70 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	78 184 385,29 €

RÉSULTAT INVESTISSEMENT	5 949 752,09 €
--------------------------------	-----------------------

CHAP BUDGÉTAIRE	MANDATÉ 2021
20 - Immobilisations incorporelles	1 638 246,15 €
204 - Subventions d'équipements versées	4 775 013,74 €
21 - Immobilisations corporelles	10 948 273,90 €
23 - Immobilisations en cours	8 580 077,39 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 673 520,15 €
13 - Subventions d'investissements	472 451,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 031 071,84 €
26 - Participations et créances rattachées	500,00 €
27 - Total opérations pour le compte de tiers	206 550,00 €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	474 340,72 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT	45 800 044,89 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 427,40 €
041 - Opérations patrimoniales	26 096 160,91 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	26 434 588,31 €

TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	72 234 633,20 €
-------------------------------------	------------------------

Le résultat d'investissement passe de -1,34 M€ à +5,94 M€ entre 2020 et 2021. Cet excédent d'investissement constaté pour l'exercice 2021 s'explique essentiellement par :

l'octroi d'une subvention pour la Ville dans le cadre du plan de relance aide à la construction en raison des permis de construire logement du Village Olympique pour un montant de 2,7 M€,

le produit de la taxe d'aménagement pour la somme de 10,2 M€ lié à des permis de construire délivrés pour un centre de traitement des données (*data center*) sur le quartier Pleyel,

deux régularisations comptables : l'opération 20494 « Groupe scolaire et gymnase ZAC Montjoie » pour un montant de 25,3 M€ et l'opération 20474 « 15 rue Catulienne » pour un montant de 709,3 k€ sont achevées. Elles visent à intégrer ces opérations dans le patrimoine de la commune par opération d'ordre budgétaire, sans flux financiers. La Ville pourra ainsi bénéficier du remboursement du Fonds de compensation (FCTVA) en 2022.

Par ailleurs, sans ces recettes d'investissement exceptionnelles et ces régularisations d'opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, le résultat d'investissement passerait de -1,34 M€ à -7 M€ entre 2020 et 2021.

2.3 Le résultat net de l'exercice (cf. note spécifique sur l'affectation du résultat)

L'exercice budgétaire 2021 se solde par un excédent global de **4,8 M€**, en progression de 1,14 M€ par rapport au résultat de clôture 2020 (pour mémoire résultat net après apurement du compte 1069 : 3,7 M€) se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	16 689 696,73 €
Report excédent fonctionnement 2020	3 694 745,96 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021 (a)	20 384 442,69 €

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2021	5 949 752,09 €
Report déficit investissement 2020	- 12 458 335,18 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2021	- 9 040 568,51 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2021 (b)	- 15 549 151,60 €

Résultat de clôture 2021 (=a+b)	4 835 291,09 €
---------------------------------	----------------

Compte-tenu du résultat de clôture de l'exercice 2021 et afin de dégager des marges de manœuvre en investissement, 1,2M€ sont affectés en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (- 15,5 M€) et le solde pour un montant de 3.535.291,09 € au compte 002 en recettes du budget N+1 (BP 2022).

2.4 Bilan de l'exécution du budget 2021

Présentation synthétique de l'exécution du budget 2021

Tableau 1 : CA 2020, crédits ouverts et compte administratif 2021 (opérations réelles et d'ordre dont MGP et FCCT, en €)*

	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP + DMs)	CA 2021	Taux de réalisation	Évol. CA 2021/2020 (%)	Évol. CA 2021/2020 (€)
Fonctionnement						
Recettes	236 418 844	241 400 049	242 318 140	100,38%	2,50%	5 899 297
Dépenses	223 210 367	226 535 575	225 628 444	99,60%	1,08%	2 418 076
Investissement						
Recettes	48 525 213	68 266 193	78 184 385	114,53%	61,12%	29 659 172
Dépenses	49 869 720	74 368 077	72 234 633	97,13%	44,85%	22 364 913

*(hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002 et autofinancement 023 et 021)

3 LE FONCTIONNEMENT

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) représentent 100,2% (compris MGP) des recettes réelles totales, en augmentation par rapport à 2020 (99,6%).

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles représentent 97,9% des dépenses réelles totales, en baisse par rapport à 2020 (96,7%).

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des :

- recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)
- produits financiers (76)
- produits exceptionnels (77)
- reprises sur provision (78), composant les recettes réelles
- recettes d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non présentées ici

Tableau 2 : exécution des recettes de fonctionnement opérations réelles par chapitre (dont MGP, en €)

RECETTES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2021 (BP + DMs)	CA 2021	% RÉALISATION CA/CO 2021	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2020	ÉVOLUTION CA 2021/2020	
Atténuations de charges (013)	5 924 000	7 217 758	121,8%	2,98%	- 1 293 758	6 456 436	11,8%	761 322
Produits des services (70)	14 295 505	11 408 171	79,8%	4,71%	2 887 334	9 188 149	24,2%	2 220 022
Impôts et taxes (73)	172 615 536	174 741 096	101,2%	72,21%	- 2 125 560	172 255 965	1,4%	2 485 131
Dotations et participations (74)	46 538 471	46 318 450	99,5%	19,14%	220 021	43 633 599	6,2%	2 684 850
Produits de gestion (75)	1 018 025	1 145 178	112,5%	0,47%	- 127 153	1 291 906	-11,4%	-146 728
Total recettes de gestion	240 391 537	240 830 653	100,2%	-	- 439 116	232 826 056	3,4%	8 004 597
Produits financiers (76)	942 000	891 022	94,6%	0,37%	50 978	982 173	-9,3%	-91 151
Produits exceptionnels (77)	47 000	238 526	507,5%	0,10%	- 191 526	1 818 611	-86,9%	-1 580 085
Reprise sur provisions (78)	19 512	19 512	100,0%	0,0%	-	-	0,0%	19 512
Total autres recettes	1 008 512	1 149 060	113,9%	-	- 140 548	2 800 783	-59,0%	-1 651 724
TOTAL	241 400 049	241 979 713	100,2%	100,0%	- 579 664	235 626 840	2,7%	6 352 873
TOTAL HORS EFFET MGP	201 328 420	201 908 084	100,3%	-	- 579 664	195 750 173	3,1%	6 157 911

3.1.1 Les recettes de gestion

Les recettes de gestion sont les recettes courantes et se composent de la fiscalité, des dotations, des produits de services et autres recettes... Elles totalisent 240,8 M€ (dont MGP) au CA 2021, contre 232,8 M€ au CA 2020, soit une hausse de 8 M€ (+3,4% par rapport à 2020).

3.1.1.1 Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail et décès, de charges sociales, longue maladie / maladie professionnelle, de trop perçus sur rémunération, pour un montant de 7,2 M€ en 2021 contre 6,4 M€ en 2020, soit +11,8%.

Ce montant fluctue en fonction du taux de sinistralité de la collectivité, c'est-à-dire d'événements qui sont, par nature, très aléatoires d'une année à l'autre.

Sont également comptabilisés dans ce chapitre les remboursements des cotisations maladie et vieillesse des professionnels de santé versés par la CPAM 93 aux CMS.

3.1.1.2 Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services périscolaires ou de restauration, petite enfance, sport, culture, santé ...)

et les droits perçus au titre de l'usage du domaine ou de l'espace public (stationnement...) représentent une recette de 11,4 M€ en 2021, en hausse de 2,2 M€ (soit +24,2%) par rapport à 2020 (9,19 M€). Cette augmentation par rapport à l'année 2020 de ce poste ayant été impacté par la crise sanitaire s'explique par une reprise progressive de l'activité des services à la population : petite enfance, périscolaire (restauration scolaires, activités), activités sportives, culturelles et de loisirs.

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille** : le produit des prestations liées à la famille (restauration, services périscolaire et accueils de loisirs, crèches...) se décompose comme suit :
 - 1,12 M€ pour l'accueil des enfants dans les maisons de petite enfance, en hausse de 330,5 k€ par rapport à 2020 (797 k€) ;
 - 1,4 M€ de produit de la restauration scolaire, en baisse de 708,7 k€ par rapport à 2020 (953 k€) ; (pour mémoire CA2019 : 2,01M€ ; -608,7 k€). Avec la mise en œuvre à la rentrée scolaire 2021 de la gratuité de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, près de 350 k€ ont été économisés par les familles dionysiennes et on ainsi pu améliorer leur pouvoir d'achat ;
 - 1,3 M€ pour l'accueil des enfants pendant les temps extra et périscolaires,
 - 518,2 k€ pour les séjours de l'été et scolaires.
- **Équipements sportifs** : 129,2 k€ de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (stades, piscine...) gérés par la Ville, en hausse de 14,2 k€ par rapport à 2020 (115 k€).
- **Services culturels** : 143,1 k€ de recettes ont été émises au titre des activités et des droits d'entrée au conservatoire et au musée, en hausse de 18,6 k€ par rapport à 2020 (124,5 k€).
- **Concession et redevance funéraire dans les cimetières** : 100 k€ de recettes sont constatées pour l'année 2021 (73 k€ en 2020).

Par ailleurs, les recettes d'utilisation du domaine s'élève à 1,25 M€ pour l'année 2021 contre 1,22 M€ en 2020, elles se distinguent de la manière suivante :

- Les droits de stationnement (recettes horodateurs) s'établissent à 695,6 k€ relativement stables +46 k€ par rapport à 2020 ; (pour mémoire 649,9 k€ ; soit +7%).
- Les FPS¹ s'élèvent à 560,6 k€ enregistrent une diminution de 10 k€ par rapport à 2020 (pour mémoire : 571,3 k€ ; soit -1,9%).

Par le reste, dans le cadre d'une convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal (GSI) Maria Casarès- Robert Doisneau GSI entre la ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers, on enregistre des appels de fonds pour un montant de 771,1 k€ relatif à la gestion scolaire et périscolaire du GSI Maria Casarès- Robert Doisneau pour la période 2021.

3.1.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes concernent les produits des impôts directs locaux, de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC), ainsi que diverses taxes dont les droits de mutation.

- Comptes 731 : Impôts directs locaux

Avec la réforme de l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales effective dès 2021, les impôts directs locaux ménages perçus par la Ville se limitent à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette perte de produit est compensée par l'intégration du taux départemental de taxe du foncier bâti dans le panier fiscal communal. Cette neutralité est assurée grâce à la création d'un coefficient de correction dit « coco » appliqué chaque année au produit de TFPB de la commune de manière à le faire coïncider avec le produit de TH perdu.

¹ Le Forfait Post Stationnement (FPS) remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie, l'amende pour infraction au stationnement payant. Ce forfait est dû à la commune, qui fixe le montant du forfait.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le produit des taxes foncières s'élèvent à 91,2 M€, contre 89,2 M€ en 2020, soit une hausse de 2 M€. Cette évolution intègre la revalorisation forfaitaire des bases + 0,2% (indexée sur les prix à la consommation de novembre N-1 et non plus votée en loi de finances) ainsi que l'évolution physique de ces bases qui résulte du dynamisme immobilier local.

Chaque année, la commune perçoit des « rôles supplémentaires », produits de fiscalité calculés en cours d'année par les services fiscaux. En 2021, la commune a perçu 220,7 k€, (-50 % par rapport à 2020 de 401,7 k€). Ces rôles supplémentaires sont la conséquence de régularisations de situations individuelles par l'administration fiscale sur les années antérieures à 2021.

- Comptes 732 : Fiscalité reversée

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris, devenue l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de la Ville.

L'attribution de compensation métropolitaine, d'un montant de 65,2 M€, est composée de deux parts :

- la dotation « historique », le montant est figé à son niveau calculé au moment des transferts de compétences (37,6 M€) de Plaine commune et de la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016,
- le complément métropolitain « part salaire », lui aussi figé à son niveau de 2016 (27,6 M€).

Ce compte intègre également les versements péréquateurs du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), en progression de 339 513 €.

En 2021, ces deux dotations de péréquation perçues par la Ville se sont élevées à :

- 8 737 826 M€ pour le FSRIF, soit une progression de 224 977 €
- 2 360 371 M€ pour le FPIC, soit une augmentation de 114 536 €

- Comptes 733 à 738 : Autres taxes

Avec 6,96 M€ enregistrés en 2021, le produit de fiscalité indirecte, en hausse de 300,7 k€ (soit +4,5%) par rapport à 2020, représente 2,8% des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	%/total 2021	Évol. 2021/2020
Droits de place	830 810,00	1 028 534,00	14,8%	23,8%
Taxes sur les pylônes électriques	22 887,00	23 409,00	0,3%	2,3%
Taxe consommation finale d'électricité	1 484 982,98	1 650 916,95	23,7%	11,2%
Taxes sur la publicité extérieure	154 623,95	161 637,90	2,3%	4,5%
Taxe additionnelle droits de mutation	4 175 265,91	4 100 430,95	58,8%	-1,8%
*Autres taxes	266,00	4 628,86	0,1%	1640,2%
TOTAL	6 668 835,84	6 969 557,66	100,0%	4,5%

*Prélèvements sur les produits des jeux

- la composante principale de la fiscalité indirecte demeure la taxe additionnelle aux droits de mutation, s'élevant à 4,1 M€ en 2021. Cette recette qui dépend de la dynamique immobilière du territoire présente une légère diminution de 75 k€ (soit -1,8%) mais reste relativement stable par rapport à 2020 ;
- le produit généré par la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est quant à lui en évolution (+165,9 k€ soit +23,7%) par rapport au montant encaissé en 2020 et s'élève à 1,65 M€. Cette taxe est assise sur les consommations des ménages et des entreprises ;
- les droits de place sont enregistrés à hauteur de 1,02 M€, (+197 k€) par rapport à l'année 2020, cette année ce poste connaît un léger rebond suite à la réouverture progressive des marchés ;
- le produit issu de la taxe sur la publicité extérieure en augmentation de 7 000 € (soit +4,5%) par rapport à 2020, pour s'établir à 161,6 k€ (154,6 k€ en 2020).

3.1.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'État, des collectivités territoriales ou de divers financeurs (notamment la CAF).

Hors cessions d'actifs (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement), il enregistre 46,3 M€ de recettes réelles titrées en 2021 sur la section de fonctionnement, soit un accroissement de 2,66 M€ (+6,2%) par rapport au compte administratif 2020.

Cette évolution est portée principalement par :

- la progression de la Dotation de la Solidarité Urbaine (DSU) en 2021 (+867 k€) ;
- le versement du premier acompte de participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île de France de 1,63 M€ à la Ville pour sa contribution au fonctionnement du centre de vaccination du Stade de France contre la Covid-19.

- Comptes 741 : Dotation Globale de Fonctionnement

Composante principale des dotations versées par l'État aux collectivités locales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Ville pour 2021 s'élève à 26 M€, en augmentation de 482 k€ (soit +1,8%) par rapport à 2020 (25,52 M€).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville est composée de deux dotations, évoluant de façon différenciée :

- La dotation forfaitaire, part la moins importante de la DGF, s'est élevée à 7,2 M€ en 2021, en baisse de 531 k€ (soit -5,06%) par rapport au montant notifié en 2020 (pour mémoire : 7,6 M€).
- Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée à la Ville pour 2021 s'élève à 18,7 M€, en progression de 867 k€ (soit +4,84%) par rapport à 2020. La Ville a en effet bénéficié de la réforme du mécanisme de répartition de la DSU.

Depuis 2011, la dotation forfaitaire connaît² une trajectoire baissière, avec les réductions de dotation de compensation appliquée à l'ancienne taxe professionnelle. Pour autant, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques ayant été supprimée depuis 2018, la DGF est en constante diminution. Elle représente une perte de ressources cumulée de 2,07 M€.

- Compte 744 : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Dans le prolongement de l'adoption de la loi de finances pour 2016, il est permis aux collectivités de percevoir des crédits au titre du FCTVA afin de récupérer la TVA acquittée dans le cadre de l'exécution des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie comptabilisées en section de fonctionnement. Il s'agit de rembourser la TVA payée par les collectivités sur les opérations d'entretien courant qui ne peuvent figurer en section d'investissement.

Ce produit de FCTVA, perçu en fonctionnement, est donc complémentaire (résiduel) au FCTVA perçu par la ville sur ses opérations d'investissement.

Les recettes provenant du FCTVA en 2021 pour les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 s'élèvent à 246,4 k€ (contre 208 k€ au CA 2020).

- Comptes 745 et 746 : Dotations au titre des instituteurs de la dotation générale de décentralisation

La dotation spéciale instituteurs (DSI) perçue en 2021 de 8 424 €, son montant est majoré par rapport à l'année 2020 (soit 5 616 €). Cette dotation est corrélée au nombre d'instituteurs logés.

Le montant de la dotation générale de décentralisation a été de 742 k€ en 2020. Son montant est gelé depuis 2013. Depuis la décentralisation en 1982, cette dotation avait vocation à compenser les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités.

- Comptes 747 : Subventions et participations

Les subventions et participations des différents partenaires de la Ville s'établissent à 13,2 M€ au titre de l'exercice 2021, en augmentation de 2,6 M€ par rapport à 2020 (pour mémoire : 10,6 M€).

Ce sont les politiques municipales de soutien aux familles qui perçoivent le plus grand volume des participations versées à la ville avec une aide globale de 9,9 M€, en 2021. Ces aides sont en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2020 (pour mémoire : 8,37 M€).

² Pour rappel, de 2013 à 2017, via la « contribution au redressement des finances publiques », la dotation forfaitaire est réduite de près de 55% (de 20,6 M€ à 9,3 M€).

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)³ a versé 6,5 M€ à la Ville en 2021 pour soutenir les actions en faveur des familles et des jeunes, pour les financements au développement de l'accueil des enfants et des jeunes, à l'accès aux loisirs et aux vacances ...

Par ailleurs, les autres principales subventions et participations de fonctionnement à hauteur de 3,3 M€ perçues par la collectivité en 2021 dans les différents secteurs d'activités sont les suivantes :

- Soutien de l'État (3 M€ contre 1,6 M€ en 2020) versé dans le cadre de différents dispositifs :
 - contribution financière de l'Agence Régionale d'Ile-de-France (ARS-IdF) : dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuel entre l'ARS-IdF et la Ville de Saint-Denis pour la mise en œuvre d'actions de santé liées à la prévention des maladies, à la promotion de la santé (326 k€), au titre du Fonds d'Intervention Régional pour des actions de prévention (56 k€) ;
 - une subvention accordée par l'Agence Régionale d'Ile-de-France (ARS-IdF) d'un montant d'1,63 M€ au titre d'une convention par laquelle la Ville de Saint-Denis a engagé des frais dans le cadre de sa contribution au fonctionnement du centre de vaccination du stade de France, le solde sera perçu au terme des vérifications réalisées par l'agence ;
 - contribution financière de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) : au titre des paiements des indemnités de service civique accueillis au sein de la ville pour un montant de 5 446 € ;
- Subvention du Département de la Seine-Saint-Denis pour un montant total de 371,7 k€ pour des remboursements de vaccin, de prévention bucco-dentaire, des missions dont le Département délègue la gestion de la PMI à la Ville.
- Comptes 748 : Autres attributions, subventions et participations.

Les compensations légales versées par l'État au titre d'exonérations ou d'abattements imposés aux collectivités par la loi (comme l'abattement de 30% à la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire) ont atteint 3,3 M€ au CA 2020 contre 3,5 M€ au CA 2020.

À noter que l'ancienne taxe sur les spectacles est devenue une dotation de l'État, figée au montant versé en 2015 (2,7 M€). Une partie de cette dotation est reversée par la commune au CCAS (766 k€).

3.1.2 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre totalise 1,13 M€, soit 0,47% des recettes réelles de fonctionnement et une baisse de 11,4% par rapport au CA 2020 (1,3 M€).

Le produit des charges locatives que la ville perçoit au titre de son patrimoine, est stable par rapport à l'année 2020 soit 1,1 M€. Par ailleurs, cette baisse résulte du transfert à Plaine commune, depuis l'année 2020, de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) indûment versée jusqu'alors à la ville par le SIPPEREC.

3.1.3 Les produits financiers (chapitre 76)

Ils sont constitués pour l'essentiel des recettes issues de la sécurisation des taux des emprunts structurés détenus par la Ville (887k€) ainsi que du produit de bons du trésor OAT (divers legs) pour un montant de 3.531 €.

3.1.4 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre s'élève à 238 k€ au titre de l'année 2021 ; en diminution d'1,5 M€ par rapport au produit enregistré en 2020.

Cette baisse s'explique essentiellement par le fait que l'exercice 2021 n'a donné lieu à aucune cession⁴ immobilière ni à aucune écriture comptable. Pour mémoire au titre de l'année 2020, le produit des cessions effectuées présentait un montant de 1,5 M€.

³ Les Caisses d'Allocations Familiales ont maintenu leur financement pour les places fermées en raison du confinement par décisions du conseil d'administration et de la commission d'action sociale de la CNAF des 17 mars, 1^{er} avril et 7 avril 2020.

⁴ Les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en investissement (chapitre 024), sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776,192 entraîne l'ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- des charges financières (66)
- des charges exceptionnelles (67)
- ainsi que des dépenses d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non traitées ici

Tableau 3 : exécution des dépenses de fonctionnement opérations réelles par chapitre (dont FCCT, en €)

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2021 (BP + DMs)	CA 2021	% RÉALISATION CA/CO 2021	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2020	ÉVOLUTION CA 2021/2020	
Charges à caractère général (011)	39 673 251	36 408 719	91,8%	16,42%	3 264 532	34 987 640	4,1%	1 421 079
Charges de personnel (012)	123 948 221	123 604 603	99,7%	55,73%	343 618	119 541 170	3,4%	4 063 433
Atténuations de produits (014)	2 730 713	2 730 291	100,0%	1,23%	422	817 609	233,9%	1 912 682
Autres charges de gestion courante (65)	55 985 359	55 236 485	98,7%	24,91%	748 874	57 733 981	-4,3%	-2 497 496
Frais de fonct des groupes d'élus (656)	289 927	256 400	88,4%	0,12%	33 527	178 003	44,0%	78 396
Total dépenses de gestion	222 627 471	218 236 498	98,0%	-	4 390 973	213 258 404	2,3%	4 978 093
Charges financières (66)	3 281 700	2 957 991	90,1%	1,33%	323 709	2 593 032	14,1%	364 959
Charges exceptionnelles (67)	625 404	586 322	93,8%	0,26%	39 082	739 398	-20,7%	-153 076
Dotations aux provisions (68)	-	-	-	-	-	-	0,0%	0
Total autres dépenses	3 907 104	3 544 313	90,7%	-	362 791	3 332 430	6,4%	211 883
TOTAL	226 534 575	221 780 811	97,9%	100,0%	4 753 764	216 590 834	2,4%	5 189 977
TOTAL HORS EFFET FCCT	186 462 946	181 709 182	97,5%	-	4 753 764	176 519 205	2,9%	5 189 977

Le niveau de dépenses de fonctionnement est en augmentation par rapport au CA 2020 – pour mémoire 216,5 M€ - (221,7 M€ en 2021, soit une hausse de 2,4 % ; +5M€).

4,75 M€ (pour mémoire en 2020 : 7,49 M€) de crédits réels n'ont pas fait l'objet de mandatement en 2021. Cette diminution de la sous exécution du budget s'explique principalement par un rebond de l'activité après la crise sanitaire.

3.2.1 Les dépenses de gestion

Les charges de gestion sont les dépenses courantes de la collectivité, elles permettent le bon fonctionnement des services municipaux mais également la mise en œuvre des politiques de la Ville. Elles atteignent 218,2 M€ (dont FCCT) au CA 2021, soit une hausse de 4,9 M€ et +2,3% par rapport au CA 2020 (213,2 M€).

3.2.1.1 La masse salariale (chapitre 012)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) constituent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Elles représentent une part prépondérante des charges de fonctionnement : soit 55,7% des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2021 (55,2% au CA 2020). Après neutralisation des flux financiers entre la ville et Plaine commune (c'est-à-dire hors FCCT), la part relative des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la ville est de 68%.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des éléments de rémunération des agents de la collectivité (traitements et cotisations sociales). Il atteint 123,6 M€ au CA 2021 et progresse de 3,4% par rapport 2020 (+4 M€ ; 119,5 M€).

Parmi les facteurs d'évolution des coûts de personnel, les plus importants sont :

- Les incidences budgétaires de la crise sanitaire
 - Dans le cadre de la stratégie vaccinale, la mise en place de centres dédiés de vaccination pour lutter contre l'épidémie de Covid, avec le 1^{er} vaccinodrome en France au Stade de France a engendré des surcoûts en dépenses de personnel pour la collectivité (+ 1,6 M€).
Sur les 6 mois de fonctionnement du vaccinodrome (avril/fin septembre), la ville a recruté 76,4 ETP (cadres fixes, agent d'accueil) et mobilisé son personnel communal (mobilisation de cadres, agents et permanence logistique).
 - Les plans de continuité d'activités et de reprise progressive de l'activité construit pour maintenir un service minimum ont induit des dépenses de personnel supplémentaires pour la mobilisation de

personnels vacataires (+ 900 k€).

Sans ces dépenses exceptionnelles, la masse salariale s'élève à 121,1 M€ soit une augmentation de +1%.

- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep). La ville a souhaité valoriser la prise de responsabilités, l'engagement et la manière de servir des agents. La mise en place du Rifseep a assuré une simplification du régime indemnitaire en réduisant le nombre de primes versées. Constitués de deux parts, l'indemnité de fonction, sujétion et d'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA), cette nouvelle modalité de versement du régime indemnitaire a permis une revalorisation salariale des agents de la collectivité (1,4 M€).
- L'évolution du contrat de prévoyance. La municipalité a fait évoluer son contrat d'assurance prévoyance avec le souhait d'étendre la protection sociale des agents et diminuer leur reste à charge. Dans ce cadre, elle a décidé d'augmenter la participation employeur à hauteur de 50% de la cotisation pour la couverture de base pour tous les agents. Le budget dédié par la ville à la participation employeur a ainsi été multiplié par 2,5 passant 95 k€ en 2020 à 250 k€ en année pleine (38 k€ en 2021).
- L'extension du dispositif d'apprentissage. Dans le cadre de son plan pour l'emploi « Une chance pour chacun.e », la ville a souhaité renforcer son rôle d'employeur responsable et inclusif, en offrant des perspectives professionnelles à des jeunes du territoire par le développement de l'apprentissage. D'une dizaine de postes en 2020, 33 contrats d'apprentissage en 2021 (180 k€).
- Les politiques publiques impactant la masse salariale
 - La création et mise en œuvre de la brigade cynophile ainsi que l'évolution du cycle de travail des agents de la Brigade GSI et des Gardes de l'Espace Public a répondu au nécessaire besoin de sécurisation des agents de la Police Municipale et permis une amélioration des conditions d'intervention sur le terrain (1 M€).
 - L'organisation des élections départementales et régionales a entraîné des dépenses supplémentaires afin d'assurer la mise sous pli et la bonne tenue des bureaux de vote (170 k€).
 - La mise en place de la gratuité de la cantine scolaire en école maternelle a débuté en septembre 2021 poursuivant un double objectif : garantir un droit à un repas de qualité et équilibré pour tous les enfants et conforter le temps de la pause méridienne comme un temps éducatif. Des effectifs supplémentaires ont ainsi été déployés pour l'encadrement du temps éducatif de la pause méridienne (80 k€).
 - L'évolution de l'organisation de l'accueil matinal a permis l'internalisation de ce service public à partir du mois de septembre 2021 avec un élargissement du périmètre de 24 à 38 points d'accueil pour un coût en personnel de 59 k€.
 - Le renforcement de l'équipe en charge de l'habitat indigne de la direction Habitat durable (170 k€).
- La progression « naturelle » de la masse salariale avec un GVT de 617 k€.

3.2.1.2 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services dans l'accomplissement de leurs différentes missions (achats, assurances, fournitures, énergie, fluides, honoraires, prestations de services...).

Les charges à caractère général s'établissent à 36,4 M€ en 2021 ; elles sont en augmentation de 1,4 M€ par rapport à l'exercice 2020 (soit +4,1%), particulièrement atypique en raison de la crise sanitaire. Ce poste reste stable par rapport au CA 2019 (36,2 M€).

Ce chapitre comprend :

- les impôts et taxes payés par la ville qui s'élèvent à 648 k€ contre 1,6 M€ en 2020 (pour mémoire en 2020, 996,5 k€ d'arriérés de fiscalité ont été réglés), soit une baisse de ce poste budgétaire de 61% (-1 M€). Par ailleurs, la collectivité s'est acquittée de :
 - o 606,8 k€ TF pour l'année 2021,
 - o 48 k€ sur les autres taxes : les taxes sur les bureaux ainsi que les diverses redevances.

- les achats et variations de stocks sont en progression de 8,6% (16,4 M€ contre 15,1 M€ en 2020), soit +1,3 M€. Cette hausse résulte essentiellement, par rapport à l'exercice 2020, de :
 - o la hausse des achats de denrées alimentaires générée par la reprise des activités sur la Ville qui s'élève à 3,7 M€ soit +37,2% contre 2,7 M€ en 2020,
 - o la consommation des fluides (électricité, chauffage, eau, gaz, etc...) qui augmente de 400 k€ par rapport à l'année 2020.
- les services extérieurs augmentent légèrement de 1,6% ; soit +151,4 k€ (9,5 M€ en 2020 contre 9,4 M€ en 2020) et intègrent principalement : les primes d'assurance (+336 k€), les études et recherches (-12 k€), les versements aux organismes de formation (+119 k€).

Ce poste intègre d'autres prestations extérieures liées à l'organisation des manifestations et des actions menées auprès des dionysiens (+200 k€) et revient au niveau de 2019 ainsi que le remboursement des charges mutualisées au titre de la convention de gestion unifiée des services informatiques (+332 k€).

3.2.1.3 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sur ce chapitre est imputé le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé par la ville à Plaine commune. En 2021, son montant définitif s'élève à 40,07 M€, contre 39,9 M€ au CA 2020. Cette progression du FCCT résulte principalement de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de la collectivité sur laquelle est indexée la 1^{ère} et 5^e part du FCCT.

De 2020 à 2021, le FCCT versé par la ville à Plaine commune progresse de 194.862 € (0,49%). Pour mémoire, il est rappelé que la progression du FCCT avait été de 0,2% entre 2019 et 2020 (pour un coût de +76.610 €).

Outre le FCCT, ce chapitre regroupe également d'autres charges de gestion courante pour un montant de 17,9 M€. Ces dépenses diminuent de 2,69 M€ (soit -4,6%) par rapport au CA 2020. Elles comprennent :

- les indemnités et frais de mission et de formation des élus (1,3 M€, -59,8 k€ par rapport à 2020),
- la participation fixée par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris au service incendie (2,4 M€, -161,8 k€),
- les subventions aux associations pour un montant global de 5,6 M€ (-1,28 M€ par rapport à 2020), cette baisse découle :
 - de l'arrêt du versement de la subvention annuelle à l'association Communiquer à Saint-Denis pour la réalisation d'un hebdomadaire d'information locales « le Journal de Saint-Denis » (-772,2 k€),
 - du versement d'une partie de la subvention annuelle 400 k€ au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) (soit -376,2 k€),
- la participation versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 3,91 M€ et reste équivalente au montant versé en 2020 (3,94 M€).

Tableau 4 : historique de la subvention versée au CCAS par la ville :

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
4 174 331 €	3 958 556 €	3 948 556 €	3 918 552 €
46 000 €	- 215 775 €	- 10 000 €	- 30 004 €

Essentiellement financé par l'État, le Programme de Réussite éducative (PRÉ) bénéficie également d'une subvention complémentaire de la ville. En 2021, le montant versé au titre de cette subvention à la Caisse des Écoles (CDE) est de 107k€, identique à celui de l'année 2020.

Sur ce compte sont également imputées les contributions suivantes :

- 533,6 k€ au titre des missions du SIFUREP et du cimetière intercommunal des Joncherolles ;
- 241 k€ pour l'exploitation des stations Vélib implantées sur la Ville auprès du Syndicat Mixte Autolib Vélib ;
- 430,1 k€ pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées Jean-Baptiste de la Salle et St-Vincent de Paul ;
- La contribution communale de la ville au groupement d'intérêt public (GIP) Médiation Nocturne à Saint-Denis pour un montant de 47,1 k€ qui correspond à l'appel 2021 puisqu'il a été décidé de ne pas

reconduire la convention pour 5 ans en vue de la dissolution du GIP,

- 60,7 k€ pour le reversement d'une partie de la dotation financière de l'ARS à la Ville de Stains dans le cadre d'une convention qui nous lie pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

3.2.1.4 Les frais de fonctionnement des groupes d'élu.e.s (chapitre 656)

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que les communes de plus de 100.000 habitants doivent affecter budgétairement des moyens pour le financement du fonctionnement des groupes politiques déclarés au sein de l'assemblée délibérante locale. La loi impose d'isoler ces dépenses au sein d'un chapitre spécifique.

Ce chapitre (656) affiche un montant de 256 k€ en 2021, contre 178 k€ en 2020. En raison du renouvellement de l'équipe des collaborateur.trices d'élu.e.s à l'issue d'élections municipales en 2020, les frais de personnel de collaborateur.trices de groupes d'élus ont été réalisés en année pleine en 2021.

3.2.1.5 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Pour l'essentiel, il s'agit du reversement par la ville au CCAS d'une fraction du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles (remplacée en 2016 par une compensation figée, versée par l'État). Pour 2021, le montant versé est de 766 k€ équivalent à celui de l'année 2020 et la régularisation des droits d'enregistrement d'un commerce pour un montant de 140 €.

L'augmentation de ce poste tient compte cette année par le prélèvement qui s'élève à 1,94 M€ sur fiscalité au titre de la répartition 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière.

3.2.2 Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)

Ce chapitre « charges financières » s'élève en totalité à 2,95 M€ contre 2,59 M€ en 2020 (soit +14,1% ; +365 k€), il englobe les frais financiers et les charges d'intérêt de la dette contractée par la commune pour le financement de ses investissements.

Les frais financiers poursuivent leur baisse liée à la baisse des taux d'intérêts sur la période, ils s'élèvent à 2,82 M€ (-402,5 k€ soit -12,5%) par rapport à 2020 (pour mémoire : 3,23 M€).

Par ailleurs, les intérêts courus non échus⁵ (ICNE) ont augmenté de 772,4 k€ en raison de l'évolution d'intérêts de nouveaux emprunts dont l'échéance est postérieure au 31/12/2021 qui ne sont pas échus, il n'y a pas de décaissement sur l'exercice.

3.2.3 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles comprennent les bourses et secours, des frais de justice liés à des contentieux ainsi que les opérations d'annulation de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur). Elles atteignent 586 k€ en 2021 (contre 739 k€ en 2020).

Un travail avec la trésorerie municipale a été engagé depuis l'année 2016 pour apurer des écritures anciennes (titres non recouvrés, régularisation comptable). Ce travail se poursuit et s'inscrit dans la perspective d'améliorer la qualité comptable des écritures communales, enjeu par ailleurs rappelé par la CRC dans son dernier rapport.

⁵ Les ICNE sont des charges budgétaires sans flux financiers à rattacher à l'exercice d'origine, ici 2021. L'évolution des intérêts doit tenir en compte les charges financières réelles payées sur un exercice et les ICNE rattachées à cet exercice.

4 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles des recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement, elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière. Les principaux sont :

- **l'épargne de gestion** : solde des recettes de gestion sur les dépenses de gestion. C'est un indicateur du fonctionnement courant de la collectivité ;
- **l'épargne brute** : solde des recettes réelles sur les dépenses réelles ;

Cet indicateur rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet de calculer le taux d'épargne brute, ou taux d'autofinancement des investissements. Pour garantir une pérennité financière de la commune, la municipalité a fixé le taux d'épargne brute à 8% à minima.

L'épargne brute permet aussi de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne. Cet indicateur de solvabilité observé par les établissements prêteurs doit rester en-deçà des 10 années ;

- **l'épargne nette** : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette de la dette en capital. Elle permet de financer les programmes d'investissement communaux, sans faire appel de manière démesurée à l'emprunt.

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et rembourser le capital de sa dette.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante depuis 2015 :

Tableau 5 : Évolution de l'épargne brute entre 2019 et 2021 (hors MGP et net FCCT)

Fonctionnement hors MGP/net du FCCT	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	198 222 045 €	195 750 173 €	201 908 084 €
Dépenses réelles de fonctionnement (-)	175 563 321 €	176 714 167 €	181 709 182 €
= Épargne brute	22 658 724 €	19 036 005 €	20 198 902 €
Taux d'épargne brute	11,43%	9,72%	10,00%

Épargne nette (M€)	9,66	5,16	5,17
--------------------	------	------	------

Au compte administratif 2021, l'épargne brute atteint 20,2 M€ contre 19,0 M€ en 2020. Pour mémoire au budget primitif 2021, l'épargne brute était estimée à 17,5 M€.

Le taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 10% (pour un plancher fixé par la municipalité à 8%) contre 9,7% en 2020.

Sans retraitement des flux financiers versés par la ville à l'établissement public territorial Plaine commune, ce taux d'épargne brute s'établit à 8,35% des recettes (8,08 % en 2020).

Quant à l'épargne nette de la Ville, elle s'établit au 31 décembre 2021 à 5,17 M€ contre 5,16 M€ en 2020 toujours en positif mais ne confortent pas le résultat obtenu des années antérieures.

5 L'INVESTISSEMENT

5.1 Le PPI 2021-2026

La Ville a fait le choix d'une stratégie volontariste et ambitieuse en investissement et souhaite accroître les moyens mobilisés dont l'objectif est d'augmenter la volumétrie des crédits ouverts en investissement pour répondre aux enjeux de requalifications des équipements publics municipaux.

Le volume du PPI 2021-2026 adopté par le Conseil municipal, atteint 269 M€ en dépenses et 28,3 M€ en recettes, soit un coût net de 240,7 M€. Sa tranche, pour l'exercice 2021, prévoyait des investissements à hauteur de près de 40 M€ et 5,2 M€ de recettes.

L'état de consommations par désignations d'opérations d'équipements de la tranche PPI 2021 en dépenses se présente ainsi :

SYNTHÈSE PPI		BP 2021	Crédits ouverts (reports+BP+BS)	Réalisé	% réalisé / CO	Reports 2021 sur 2022	% RAR / CO
Maîtrise d'ouvrage publique		15 275 131 €	19 434 279 €	7 493 242 €	39%	4 268 441,19 €	22%
Bâtiments socio-culturels		6 305 198 €	6 471 910 €	2 620 505 €	40%	2 162 989,86 €	33%
Bâtiments pour l'enfant		6 928 000 €	8 456 987 €	4 710 629 €	56%	2 257 766,62 €	27%
Domaine		200 000 €	2 118 396 €	526 655 €	25%	1 284 762,76 €	61%
Autres investissements		11 291 671 €	18 471 668 €	11 271 972 €	61%	5 997 845,76 €	32%
TOTAL PPI		40 000 000 €	54 953 442 €	26 623 002 €	48%	15 971 806,19 €	29%
dont	préservation patrimoine - Bâtiments sociaux culturels (20504)	3 285 198 €	4 073 679 €	2 129 040 €	52%	1 685 508,91 €	41%
dont	préservation patrimoine - Bâtiments pour l'enfant (20505)	5 378 000 €	5 906 872 €	3 584 670 €	61%	1 072 040,85 €	18%
DONT TOTAL PRÉSERVATION PATRIMOINE		8 663 198 €	9 980 551 €	5 713 710 €	57%	2 757 549,76 €	28%

5.2 Les dépenses d'investissement 2021

La section d'investissement retrace les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (entrée d'un élément dans le patrimoine, modification de la durée d'utilisation d'un bien qui y figurait déjà).

Tableau 6 : exécution des dépenses d'investissement par chapitre en €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2021 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2021	% RÉALISATION CA/CO 2021	PART DANS LE BUDGET	POUR INFORMATION RAR 2021 AU 31/12	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2020	ÉVOLUTION CA 2021/2020	
Total des dépenses d'équipement (204-20-21-23)	52 464 392	25 941 611	49,4%	-	14 489 504	12 033 277	25 224 114	2,8%	717 497 €
Dotations, fonds divers et réserves (10)	3 673 525	3 673 520	100,0%	8,02%	-	5	7 171	51126,8%	3 666 349 €
Subventions d'investissement (13)	472 541	472 451	100,0%	1,03%	-	90	235 040	101,0%	237 411 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	15 048 570	15 031 072	99,9%	32,82%	-	17 498	13 872 445	8,4%	1 158 627 €
Participation et créances rattachées (26)	1 182 500	500	0,0%	0,00%	1 182 000	-	90	455,6%	410 €
Autres immobilisations financières (27)	726 550	206 550	28,4%	0,45%	300 000	220 000	-	0,0%	206 550 €
Total des dépenses financières	21 103 686	19 384 093	91,9%	-	1 482 000	237 593	14 114 746	37,3%	5 269 347 €
Opérations pour compte de tiers (454)	800 000	474 341	59,3%	1,04%	-	325 659	839 378	-43,5%	365 037 €
TOTAL	74 368 078	45 800 045	61,6%	100,00%	15 971 504	12 596 529	40 178 238	14,0%	5 621 807 €

Les dépenses réelles d'investissement (totales) 2021 sont réalisées à hauteur de 61,6% des prévisions (contre 57,3% en 2020).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45,8 M€ (contre 40,2 € en 2020). Soit une augmentation de 5,6 M€, +13,9% par rapport à 2020. À ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées en 2021 mais non réalisées, à reporter sur le budget 2022 pour 15,9 M€ (contre 14,8 M€ en 2020).

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 25,9 M€ (49,4% des prévisions totales) contre 25,2 M€ ; soit une évolution de 2,8% par rapport à 2020. Le rythme de l'investissement a été impacté par la crise sanitaire, elle a eu pour effet de ralentir les chantiers au cours de l'année 2020, et également leur reprise en 2021.

La ville a également revu son PPI par rapport aux priorités et dans le cadre du projet de mandat, des projets ont

dû être ajustés tels que :

le conservatoire-équipements culturels (opé 20571): le programme est en cours de réécriture (2 M€) prévu au BP ;

l'acquisition de cellules commerciales îlot 7 (opé 20599) : la ville a acté en septembre de ne pas acquérir les cellules pour l'extension du cinéma (BP 2021 : 2M€),

2021 constitue ainsi une année de transition au cours de laquelle le lancement de projets s'est fait progressivement pour autant des engagements en dépenses ont été émis en 2021 et reportés en 2022 pour un montant total de 15,9 M€.

5.2.1 Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Dans l'optique du passage des collectivités locales au compte financier unique (CFU) et à la nomenclature M57 rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024, il convenait d'apurer le compte 1069 de l'instruction comptable M14 pour un montant de 3,3 M€.

5.2.2 Les dépenses d'équipements (chapitre 20-21-23)

Le périmètre des dépenses d'équipement (hors dette) comprend l'essentiel de l'effort de la Ville en matière d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériels, versement d'une subvention d'investissement (chapitres 20, 21, 23 et 204). Elles augmentent de 2,8%, soit en valeur une hausse de 717,4 k€, pour s'établir à 25,9 M€ contre 25,2 M€ au CA 2020.

En ce qui concerne, les études et licences (chapitre 20), les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1,63 M€, soit une diminution de 625,5 k€ et -27,6% par rapport au compte administratif 2020 (pour mémoire : 2,26 M€).

Parmi les différents chapitres qui composent les dépenses d'équipement, le chapitre 21 (immobilisations corporelles) correspond aux dépenses relatives à des acquisitions (véhicules, mobilier, matériel informatique etc...), des aménagements et agencements divers. Ce chapitre s'élève au CA 2021s'élève à 10,9 M€, contre 9,4 M€ au CA 2020, soit une augmentation de 1,47 M€ (soit +15,6%).

Les opérations suivantes ont été réalisées :

⇒ VILLE ÉDUCATIVE

Constructions d'ouvrage public pour 7,4 M€, essentiellement :

- près de 2,9 M€ de crédits consacrés à la construction du gymnase et d'un nouvel espace jeunesse-équipements au groupe scolaire André Diez,
- 906 k€ ont été consacrés à la réfection des toitures et à la réalisation de cours oasis au groupe scolaire Langevin,

Bâtiments pour l'Enfant pour un montant de 4,7 M€ dont les principaux travaux sont :

- 471 k€ ont porté sur la rénovation des toitures terrasses et les travaux de fermeture du préau afin de créer de nouveaux espaces polyvalents dans le groupe scolaire Pasteur,
- 450 k€ ont été consacrés au groupe scolaire A. France pour le remplacement des menuiseries extérieures (maternelle : 293 k€) et pour le ravalement des façades (élémentaire : 156 k€),
- 354 k€ ont été dédiés à la reprise des études du groupe scolaire Lili Boulanger afin d'augmenter la capacité du groupe scolaire.
- 243 k€ pour la rénovation de l'accueil de loisirs, la création d'une loge pour l'agent d'accueil et la modernisation des sols de la restauration du groupe scolaire Casanova,
- 370 k€ ont été consacrés à la rénovation des sanitaires (groupe scolaire les Cosmonautes, école élémentaire Jean Vilar et le groupe scolaire Pasteur),
- 131 k€ ont été dédiés à la poursuite de la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse côté maternelle du groupe scolaire P. Sémard.

Bâtiments sportifs pour un montant de 731 k€:

- 226 k€ de crédits consacrés au Stade Delaune pour la restructuration du Palais uniquement sur les travaux de désamiantage, les échanges entre la Ville de Saint-Denis et Paris 2024 s'étaient poursuivis sur la retenue du site pour l'entraînement des athlètes durant les jeux et les besoins adaptés de travaux.
- 505 k€ ont concerné le lancement de l'étude et les travaux au Gymnase Franc-Moisin pour la création d'une rampe extérieure et la mise aux normes des sanitaires et des vestiaires.

Équipements petite enfance :

- 952,1 k€ ont été consacrés au sein de la maison de la petite enfance Anne Sylvestre pour les travaux d'aménagement d'une coque : création de cloisonnement pour des salles, des dortoirs, la cuisine le bureau et la cour extérieure.

Bâtiments culturels :

- 962 k€ ont été consacrés à une étude pour la restructuration du 15 rue Catulienne en un réel conservatoire.

⇒ VILLE APAISÉE

Poste de police municipale :

- 64 k€ ont concerné le lancement de l'étude de programmation pour l'implantation d'une police municipale dans l'ex bâtiment du commissariat Mermoz.

Vidéo-protection :

- 1,5 M€ ont été consacrés à l'extension de la vidéoprotection et au déploiement de 75 caméras ainsi qu'à la création d'un centre de supervision urbain (CSU).

⇒ VILLE DURABLE

- 474,3 k€ ont concerné les dépenses de travaux pour le compte de propriétaires défaillants dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

⇒ VILLE SOLIDAIRE

Équipements santé :

- 2,4 M€ ont concerné la construction d'une Maison de la Santé, d'une maison de la petite enfance et d'un relais d'assistantes maternelles,

⇒ VILLE ÉQUILIBRÉE

Logistique informatique, véhicules et mobilier

- 2,4 M€ ont été consacrés aux câblages informatiques, à la fibre optique, à l'achat de licences bureautiques, à l'acquisition de logiciels et au renouvellement du matériel informatique et des systèmes d'impression,
- 208 k€ ont été consacrés au renouvellement du parc de véhicules et à l'acquisition de matériels divers (120 k€),
- 96 k€ ont été consacrés aux achats de différents mobiliers et matériels pour les CMS et les PMI,
- 1,6 M€ ont été consacrés sur l'opération 20271 « besoin d'investissement en mobiliers et matériels professionnels » et répartis de la manière suivante : 1,2 M€ au renouvellement de mobilier de bureau et divers autres mobiliers pour les directions, 408 k€ pour l'acquisition de mobiliers et de matériel en vue de l'amélioration des conditions matérielles de travail et 69 k€ pour la prévention des risques professionnels (FIPHFP).

Équipements pour les écoles et les accueils de loisirs :

- 346 k€ ont été consacrés pour l'acquisition de mobilier scolaire et pour les accueils de

loisirs.

Autres équipements :

- 342 k€ ont concerné le remplacement de l'aspiration de la menuiserie et la mise aux normes de la serrurerie du Centre Technique Municipal.

Politique patrimoine financier :

- 500 € ont concerné l'acquisition par la commune de dix parts sociales au prix de 50 euros l'unité, en vue de prendre part au capital social de la coopérative « Bio Île de France »,
- Consignation auprès de la caisse des dépôts et consignations en qualité de titulaire du droit de préemption du fonds de commerce de la Société OMC situé 12 rue Jules Joffrin à Saint-Denis pour un montant de 206.550 €.

1.1.1 Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les dépenses au titre des subventions versées par la ville augmentent fortement : elles passent de 3 M€ au CA 2020 à 4,7 M€ au CA 2021. Il s'agit :

- de la participation de la ville versée à la SOREQA dans le cadre du PNRQAD pour la résorption de l'habitat insalubre du centre-ville (1,6 M€).
- des participations versées au Théâtre Gérard-Philipe (20 k€) et à l'Avant-garde de Saint-Denis (20 k€).
- de la participation de la ville versée au CCAS dans le cadre de la réhabilitation de la résidence pour personnes âgées « Basilique » (243 k€).
- de la participation de la ville à l'EPT « Plaine commune » au titre de la convention-cadre du financement du Franchissement urbain Pleyel entre l'État, la Société du Grand Paris, la Métropole du Grand Paris, le département de la Seine-Saint-Denis, l'établissement public territorial Plaine commune et la Commune de Saint-Denis (2,35 M€),
- de la participation de la ville au titre du budget participatif pour cette année en investissement, a permis de verser aux associations dans le cadre de l'appel à projets « plan de soutien aux acteurs du territoire face à la crise sanitaire » un montant de 342 k€,
- de la participation de la ville versée au syndicat mixte Autolib' Métropole pour la mise en œuvre de trois stations Autolib' sur le territoire (180 k€),
- du financement de la ville au syndicat des Transports d'Île de France pour les études qui vise à établir le programme de réaménagement de la gare de Saint-Denis (41 k€)

5.3 Les recettes d'investissement 2021

En 2021, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 70,7% des prévisions (contre 51,8% en 2020) et comprennent :

Tableau 7 : exécution des recettes d'investissement par chapitre en €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2021 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2021	CA%CO 2021	PART DANS LEBUDGET	POUR INFORMATION RAR 2020 AU 31/12	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2020	ÉVOLUTION CA 2021/2020	
Subventions reçues (13)	7 107 772	4 101 651	57,7%	8,50%	6 917 266	- 3 911 144	812 460	404,8%	3 289 190 €
Emprunts et dettes assimilées (16)	39 608 294	13 000 000	32,8%	26,95%	-	- 26 608 294	14 000 000	-7,1%	- 1 000 000 €
Immobilisations corporelles (21)	-	-	0,0%	0,00%	-	-	5 028	-100,0%	5 028 €
Immobilisations en cours (23)	-	-	0,0%	0,00%	-	-	11 860	-100,0%	11 860 €
Total des recettes d'équipement	46 716 066	17 101 651	36,6%	-	6 917 266	22 697 149	14 829 349	15,3%	2 272 302 €
Dotations, fonds propres (10)	5 035 036	15 926 574	316,3%	33,01%	-	- 10 891 538	6 351 912	150,7%	9 574 662 €
Excédents fonct. capitalisés (1068)	14 595 712	14 595 712	100,0%	30,26%	-	-	11 768 081	24,0%	2 827 631 €
Autres subvent° invest.non transf (138)	-	-	0,0%	-	-	-	-	0,0%	- €
Dépôts et cautionnements reçus (165)	20 000	3 529	17,6%	-	-	- 16 471	-	0,0%	3 529 €
Autres immobilisations financières (27)	220 000	-	0,0%	-	-	- 220 000	-	0,0%	- €
Cessions des immobilisations (024)	711 000	-	0,0%	-	-	- 711 000	-	0,0%	- €
Total des recettes financières	20 581 748	30 525 816	148,3%	-	-	- 9 944 068	18 119 993	68,5%	12 405 823 €
Opérations pour compte de tiers (454)	968 379	613 125	63,3%	1,27%	13 972	341 282	56 860	978,3%	556 265 €
TOTAL	68 266 193	48 240 592	70,7%	99,99%	6 931 238	13 094 364	33 006 201	46,2%	15 234 390 €

Les recettes réelles d'investissement (totales) atteignent 48,2 M€ en 2021 (contre 33 M€ en 2020). Seulement 6,9 M€ de crédits sont reportés sur l'exercice 2022 (contre 15,9 M€ en 2020), sans aucun report d'emprunt.

Par ailleurs, la prévision des cessions d'immobilisations se fait grâce à la ligne budgétaire 024 (produits des

cessions) en recette d'investissement. On ne prévoit que les montants de cessions estimés. C'est un chapitre sans exécution, mais cette année non réalisé en section de fonctionnement (cf. explications supra §4.1.4).

5.3.1 Les dotations, fonds propres (chapitre 10)

Le Fonds de compensation sur la Valeur ajoutée (FCTVA) est une aide à l'investissement. Le mécanisme du FCTVA permet la compensation à un taux forfaitaire (16,404% du montant TTC) par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Les dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1 (2020).

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2021 s'élève à 3,3 M€, en diminution de 641,4 k€ par rapport à 2020 (pour mémoire : 4,7 M€). Cette baisse du montant perçu est corrélée au niveau de dépenses d'investissement direct de la Ville par rapport au volume mandaté en 2020, année impactée par la crise sanitaire.

Le produit de la taxe d'aménagement (ex taxe locale d'équipement) s'élève en 2021 à 12,5 M€ contre 1,6 M€ en 2020. La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Les recettes dépendent du nombre d'opérations de constructions, reconstructions et d'agrandissements des bâtiments d'une année sur le territoire communal.

Cette année, l'évolution de ce poste est exceptionnelle pour un montant de 10,2 M€, ce produit de la taxe d'aménagement est lié à des PC de data center dans le quartier Pleyel.

5.3.2 Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les recettes de subventions reçues s'établissent à 4,1 M€ en 2021 (contre 812 k€ en 2020), elles représentent 8,50% du total des recettes réelles d'investissement et enregistrent une hausse nette de +3,2 M€ par rapport au CA 2020.

Cette enveloppe comprend principalement les subventions perçues à la suite de projets engagés lors des exercices précédents et dépend de l'avancement des travaux éligibles. Il s'agit de subventions diverses pouvant provenir de l'État, du conseil régional d'Île-de-France, du conseil départemental, ou de la CAF.

Dans le cadre du plan de relance économique, l'État a déployé un dispositif d'aide aux communes pour les soutenir dans leur effort de construction de logement. La ville de Saint-Denis a bénéficié du plan de relance de l'économie pour un montant de 2,7 M€.

Sur ce compte sont également imputées le versement des acomptes et/ou au solde de subventions concernant principalement les projets suivants :

- un acompte d'une subvention au titre de la Dotation politique de la ville (DPV) 2017 pour les travaux de peinture et de remplacements des menuiseries de l'école Jean Vilar (382,1 k€).
- un versement d'une subvention au titre de la Dotation politique de la ville (DPV) 2019 pour l'acquisition de mobilier pour la scolarisation des enfants de trois ans (65 k€) et le dédoublement des classes CP- CE1&2 (14 k€),
- une avance de 60% d'un montant de 199 k€ versée par le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) correspond au démarrage des travaux pour la réalisation d'un centre de supervision urbain (CSU),
- un versement tous les ans dans le cadre de conventions entre le Département du 93 et la Ville pour :
 - les travaux de constructions, de rénovation et d'extension des centres de PMI Henri Barbusse, Pierre Sénard, Moulins et Connoy (67,7 k€),
 - la rénovation du gymnase Pasteur prévu dans le cadre du plan de rattrapage des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis (30,6 k€).
- un versement de subvention du SIPPAREC sollicité depuis 2018 pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jean Vilar (60,8 k€), de la maternelle Corbillon (25 k€) et pour la rénovation de la toiture terrasse de la MPE Ribambelle (14 k€).

6 L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE ET L'EMPRUNT (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la collectivité est de 140,9 M€. Pour mémoire, au 31 décembre 2020, il était de 143 M€.

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, l'encours de dette a diminué de 2 M€. Cette diminution, en 2021, de la dette de la ville se décompose comme suit :

- s'agissant du remboursement du capital des emprunts antérieurs, la ville a remboursé 12,2 M€, en 2021 (contre 13,8 M€ en 2020).
- pour se désendetter, la ville a remboursé par anticipation deux emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations et la Société Générale pour un montant du capital restant dû de 2,76 M€.

La ville n'a levé aucun emprunt en 2021, seul un emprunt de la Banque Postale a été consolidé pour un montant de 13 M€, il s'agit d'un report d'emprunt de l'année 2020 sur l'année 2021.

En conclusion, la stratégie financière de la ville est parfaitement respectée pour l'exercice 2021, l'épargne brute est de 10% (objectif : une épargne brute supérieure à 8% des recettes réelles de fonctionnement) et la capacité de désendettement est de 7 ans (objectif : maintenir le ratio d'endettement sous le plafond des 10 ans)

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **de prendre connaissance du compte administratif 2021, ainsi que des documents annexes présentant la situation financière de la commune ;**
- **de prendre acte de l'excédent de clôture de 4.835.291,09 € qui sera inscrit au budget supplémentaire 2022 dont 1,2 M€ affectés en supplément en couverture de besoin de financement de la section d'investissement et le solde 3.535.291,09 € au compte R002 en recettes de fonctionnement.**

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 11 mai 2022.

Conclusion des passages en commissions :

Avis favorable de la 5ème commission – Mme Haye et M.Soukouna ne prennent pas part au vote.